



Principes de Foi

Principes de Foi

© Publiés par l'Association Missionnaire Internationale
des Adventistes du Septième Jour,
Mouvement de Réforme,
Conférence Générale.

TABLE DES MATIÈRES

Préface

1. Les Saintes Ecritures
2. Dieu le Père
3. Jésus-Christ
4. Le Saint-Esprit
5. L'origine de l'humanité
6. Le plan de la rédemption
7. La loi de Dieu – Les dix commandements
8. Le quatrième commandement – le Sabbat
9. Le mariage
10. La brèche à la loi de Dieu
11. La loi mosaïque cérémonielle
12. L'état de l'homme
13. L'offre de la grâce de Dieu
14. Christ notre justice
15. La repentance
16. La confession des péchés
17. La nouvelle naissance
18. Le baptême biblique
19. L'Eglise du Seigneur
20. L'ablution des pieds
21. La Sainte-Cène
22. L'Esprit de prophétie
23. Une réforme sanitaire
24. Les autorités
25. Le serment
26. Le sanctuaire
27. Les 2 300 jours
28. Prédication de l'évangile
29. Les moyens pour la propagation de l'évangile
30. Le triple message angélique
31. Le grand cri et l'ange d'Apocalypse 18
32. Le scellement des 144 000
33. La seconde venue de Christ
34. L'état des morts
35. La résurrection
36. Les mille ans de l'Apocalypse
37. La patrie des rachetés

PRÉFACE

« La responsabilité sacrée de maintenir et de prêcher le pur évangile de Jésus-Christ a été confiée à l'église de Dieu sur la terre. Dans ce contexte, les principes de foi suivants constituent un bref résumé de ces enseignements bibliques que nous croyons en tant qu'église, caractériser la vérité présente fondamentale pour nos jours, juste avant l'apparition de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

« Nous conseillons à chaque ouvrier et membre de tenir compte des déclarations inspirées suivantes : 'Dieu aura cependant sur la terre un peuple qui s'attachera à sa Parole et qui en fera la pierre de touche de toute doctrine et le fondement de toute réforme. ... Avant d'accepter une doctrine quelconque, il faut s'assurer qu'elle a en sa faveur un clair et précis : « Ainsi a dit l'Eternel. »' – *La tragédie des siècles*, p. 645.

« 'Quand la Parole de Dieu est étudiée, comprise, obéie, une vive lumière illumine le monde ; de nouvelles vérités, reçues et mises en pratique, nous rattacheront fortement à Jésus. La Bible, la Bible seule doit être notre credo, notre lien ; tous ceux qui s'inclinent devant cette sainte Parole vivront en harmonie. Nos efforts ne doivent pas être dirigés par nos propres vues et nos idées. L'homme est faillible ; seule la Parole de Dieu est infaillible. ... Résistons à nos adversaires comme l'a fait le Maître par un : « Il est écrit. » Elevons la bannière portant l'inscription : La Bible, notre règle de foi et de discipline.' – (*The Review and Herald*, 15 décembre 1885) *Messages choisis*, vol. 1, pp. 486, 487.

« C'est notre désir que, sous la direction du Saint-Esprit, ce résumé puisse stimuler et guider toute âme sincère à la recherche de la vérité, pour étudier la Parole de Dieu afin que l'image de Jésus soit pleinement réfléchi dans son peuple et qu'il puisse bientôt revenir et les prendre avec lui. Nous envoyons cette publication dans le monde entier en priant que ce sera une grande bénédiction.

« Les frères de la Conférence Générale »

1. LES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons que la Bible est la Parole de Dieu, et que Dieu lui-même en est l'auteur. Sa volonté nous est révélée dans l'Ancien et le Nouveau Testament. 1 Thessaloniens 2 : 13 ; Psaume 119 : 105 ; Jérémie 15 : 16.

Elles sont directement inspirées de Dieu, car le Saint-Esprit a illuminé l'intelligence des écrivains. 2 Pierre 1 : 19-21 ; 2 Timothée 3 : 15-17.

Elles nous informent sur l'origine de notre monde et de la race humaine, de l'apparition du péché, et du divin plan de la rédemption. Ce n'est que sur Jésus que l'homme peut fonder son espoir d'une vie heureuse et éternelle sur la nouvelle terre.

Leurs récits nous révèlent des événements passés, présents et futurs. L'accomplissement des prophéties est une marque de leurs origines divines. Esaïe 46 : 9, 10.

La Bible nous révèle les connaissances nécessaires et la voie à suivre pour le salut de notre âme.

En tant que révélation véritable et parfaite de Dieu, les Saintes-Ecritures sont les seules normes infaillibles de notre foi et de notre vie.

2. DIEU LE PÈRE

Nous croyons en un Dieu éternel, omnipotent, omniprésent, omniscient. Il est le Créateur souverain qui soutient tout l'univers. Genèse 17 : 1 ; Psaumes 90 : 1, 2 ; 91 : 1, 2 ; 139 : 1-12 ; Esaïe 44 : 6 ; 45 : 5, 6, 18 ; 1 Timothée 6 : 16.

Nous croyons que '*Dieu est esprit*' tout en étant un être personnel. Jean 4 : 24. En créant l'homme '*à son image*', il se révéla en tant que Dieu personnel. Genèse 1 : 26, 27 ; Daniel 7 : 9, 10.

Ce n'est que par la foi en Christ que nous pouvons nous approcher de Dieu. Hébreux 11 : 6.

3. JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Il est l'image même de son Père. Hébreux 1 : 1-3, 8 ; Colossiens 1 : 15 ; 2 : 9 ; 1 Timothée 3 : 16.

a) Nous croyons en la préexistence divine de Jésus-Christ avant sa venue sur terre. Jean 1 : 1, 2 ; Philippiens 2 : 5, 6 ; Colossiens 2 : 9 ; Jean 1 : 14 ; Michée 5 : 1.

b) Il est né sur cette terre d'une vierge, Marie, « *Conçu par elle par la vertu du Saint-Esprit.* » Matthieu 1 : 18-23.

c) C'est par lui que Dieu créa toutes choses. Jean 1 : 1-3 ; Colossiens 1 : 16, 17. « Dieu, par son Fils, s'est révélé comme un être personnel. Reflet de la gloire du Père, 'l'empreinte de sa personne' Hébreux 1 : 3, Jésus revêtit une forme humaine pour venir sur la terre. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, pp. 313, 314.

d) Par son incarnation, crucifixion et résurrection, Jésus se révéla en tant que Rédempteur. Il est le seul Médiateur entre Dieu et l'humanité déchue. Sa vie est un exemple unique pour l'humanité entière et en particulier pour tous ses disciples. Actes 4 : 12 ; Philippiens 2 : 5-8 ; 1 Timothée 2 : 5, 6 ; Hébreux 2 : 17 ; 1 Pierre 2 : 21 ; Deutéronome 18 : 15 ; Jean 18 : 37.

e) A l'heure actuelle, c'est en tant que notre Grand Prêtre dans le lieu très saint du sanctuaire céleste, qu'il achève l'œuvre d'expiation. Hébreux 8 : 1, 2 ; 7 : 24, 25 ; 4 : 15, 16 ; 9 : 24-26.

4. LE SAINT-ESPRIT

Nous croyons que le Saint-Esprit était à l'œuvre dès le début de la création, et qu'il l'est sans cesse dans la rédemption. Genèse 1 : 2 ; Psaume 51 : 13 ; Esaïe 63 : 10, 11.

Son œuvre dans le cœur des hommes nous est rapportée dès les premières pages de la Bible. Genèse 6 : 3.

Nous croyons que le Saint-Esprit est le représentant de Christ sur la terre. Il nous convainc du péché, nous amène à la repentance et à la conversion. Il renouvelle et transforme l'homme. Il conduit aussi dans la vérité et la connaissance de la volonté divine, et c'est lui qui donne de même la force pour obéir et obtenir la victoire sur le péché. Jean 3 : 5, 6 ; 14 : 16, 17 ; 16 : 13.

L'interprétation correcte de la Bible selon la volonté divine est seulement possible par l'action du Saint-Esprit. Jean 14 : 26 ; Actes 1 : 8. Quoi qu'il en soit, « La nature du Saint-Esprit est un mystère. » – *Conquérants pacifiques*, p. 47.

Selon les ordres de Jésus, le baptême doit se faire au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Matthieu 28 : 18-20.

5. L'ORIGINE DE L'HUMANITÉ

Nous croyons qu'au sixième jour de la création, Dieu créa l'homme à son image, parfait, et doué du libre arbitre. Genèse 1 : 26-28.

« Sa nature était en harmonie avec la volonté du Créateur ; son intelligence pouvait s'élever jusqu'aux choses divines ; ses affections étaient pures ; ses appétits et ses passions, sous l'ascendant de la raison. Il était saint, heureux de porter l'image de Dieu, et parfaitement soumis à sa volonté. » – *Patriarches et prophètes*, pp. 22, 23.

La clarté du récit du plan divin de la création exclut toute possibilité de conclusions erronées quant à l'origine de l'homme.

« Il n'y a point de mystère sous cette parole. Elle ne donne nullement lieu de supposer que l'homme n'est que le dernier échelon d'une lente évolution ayant son point de départ dans les organismes inférieurs de la vie animale ou végétale. Cette théorie annule l'œuvre grandiose du Créateur. On a tellement à cœur, aujourd'hui, d'ôter à Dieu sa souveraineté sur l'univers, que l'on dépouille l'homme de sa divine origine. » – *Patriarches et prophètes*, p. 24.

6. LE PLAN DE LA RÉDEMPTION

Nous croyons que c'est par sa désobéissance à la loi divine que l'homme a fait entrer le péché dans le monde. Genèse 2 : 16, 17 ; 3 : 6. Dès lors, la nature de l'homme devint mauvaise. Le salaire du péché c'est la mort. Romains 5 : 12 ; 6 : 23 ; Psaume 14 : 3 ; Job 14 : 4.

« *Dieu est amour.* » C'est cet amour insondable qui trouva, comme seule voie possible, le moyen de la rédemption pour l'humanité déchue : Jésus accepta de se charger des péchés et d'en subir le châtement. 1 Jean 4 : 16 ; Jean 3 : 16 ; Esaïe 53 : 4-6 ; 1 Pierre 2 : 24.

Ce n'est que par la mort expiatoire et la vie irréprochable de Jésus que le pardon des péchés et la justification nous sont devenus possibles. Romains 4 : 25 ; 5 : 1 ; 3 : 24.

Jésus-Christ est l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, prévu par Dieu dès avant la fondation du monde. Jean 1 : 29 ; 1 Pierre 1 : 18-20.

C'est par la foi en Jésus comme Sauveur personnel, exprimée par une fidèle obéissance, que le pécheur reçoit la vie éternelle. L'obéissance à toutes les exigences divines, cela, est le fruit véritable du salut. Romains 8 : 1-4 ; Jean 14 : 15, 21.

Amour et reconnaissance pour le don incommensurable de Dieu sont le mobile du croyant pour une marche dans l'obéissance à toutes les exigences divines, cela, par la force du Saint-Esprit. Ephésiens 2 : 8, 9 ; Jean 15 : 10 ; 1 Jean 5 : 3.

7. LA LOI DE DIEU – LES DIX COMMANDEMENTS

Nous croyons que les dix commandements sont parfaits et qu'ils sont des normes de vie et de conduite valables pour tous les hommes. Ecclésiaste 12 : 15 ; Matthieu 5 : 17, 18 ; Romains 3 : 28, 31 ; 7 : 12 ; Apocalypse 12 : 17 ; 14 : 12.

La Bible nous enseigne que Dieu lui-même proclama les dix commandements au mont Sinaï et qu'il les écrivit de son propre doigt sur deux tables de pierre. Exode 31 : 18 ; 32 : 15, 16 ; Deutéronome 4 : 12, 13.

En reconnaissant les dix commandements de Dieu et en y obéissant, nous montrons notre amour envers Dieu le Père et son Fils Jésus. La loi de Dieu est une révélation de la volonté et du caractère de celui-ci ; elle est l'image de la perfection divine et reflète le caractère véritable de Dieu. La loi montre d'une manière particulière les principes d'amour, de justice et d'ordre divin. Romains 13 : 10 ; 1 Jean 5 : 3.

Etant spirituelle, elle ne peut être observée que par la puissance de Dieu et la foi en Jésus-Christ. En cas de persécution ou d'épreuve, la seule réponse est pour nous : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* » Actes 5 : 29.

Les dix commandements donnés par Dieu (Exode 20 : 2-17), sont les suivants :

I

« Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. »

II

« Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Eternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. »

III

« Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain : car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain. »

IV

« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. »

V

« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne. »

VI

« Tu ne tueras point. »

VII

« Tu ne commettras point d'adultère. »

VIII

« Tu ne déroberas point. »

IX

« Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain. »

X

« Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. »

8. LE QUATRIÈME COMMANDEMENT – LE SABBAT

Nous croyons que le quatrième commandement, au même titre que les autres, est immuable et valable pour toute personne. Le Sabbat fut institué par Dieu après les six jours de création. Béni et sanctifié et mis à part par le repos de Dieu ce jour là, il fut donné à l'humanité entière comme mémorial de la création, et comme jour de repos. Par conséquent il est aussi désigné comme jour du Seigneur. Dieu nous demande de sanctifier son jour en nous abstenant de travailler, en l'adorant et en participant aux services religieux. Le Sabbat est également un symbole de rédemption, de sanctification, un témoignage d'obéissance et un avant-goût de la vie éternelle dans le Royaume de Dieu. Dans les temps de la fin, c'est l'observation du Sabbat qui est le

signe particulier d'obéissance des enfants de Dieu. Genèse 2 : 1-3 ; Exode 20 : 8-11 ; 31 : 15 ; Lévitique 23 : 3 ; Marc 2 : 27, 28 ; Luc 16 : 17.

Le vendredi (jour de préparation), tous les préparatifs de Sabbat, tels que la cuisson des aliments, le ménage, la préparation des vêtements, le bain doivent être achevés, afin que l'on puisse entrer dans le repos avec sérénité et paix. Exode 16 : 23.

« Une autre tâche ne doit pas non plus être négligée le jour de la préparation, c'est celle qui consiste à régler les différends qui auraient pu s'élever, soit dans la famille, soit dans l'Eglise. Que toute amertume, toute colère, toute malice soient bannies du cœur. Confessez humblement 'vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres.' Jacques 5 : 16. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, pp. 22, 23.

Concernant les voyages, nous lisons : « Pour apporter aux églises le message que le Seigneur leur destine, il peut arriver qu'il faille voyager le jour du Sabbat ; mais autant que possible procurons-nous notre billet et faisons les arrangements nécessaires un autre jour. Lorsque nous entreprenons un voyage important, il faut s'arranger de manière à ne pas arriver à destination le Sabbat. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, p. 27.

Au jour du Sabbat, nous devons nous abstenir de voyager et d'avoir des conversations et des activités d'affaires. Nos conversations devraient avoir un caractère spirituel glorifiant Dieu et visant à édifier l'esprit. Esaïe 58 : 13, 14.

« La miséricorde divine veut que la maladie et la souffrance soient soulagées ce jour-là. Ce travail est une nécessité et ne constitue pas une violation du Sabbat. Mais tout ce qui n'est pas nécessaire doit être évité. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 2, pp. 218, 219.

Quant à la scolarité séculaire de nos enfants, nous sollicitons une dispense au jour du Sabbat.

En harmonie avec l'ordre de la création, un jour commence et se termine par le coucher de soleil. Le sabbat commence donc le vendredi soir au coucher du soleil et se termine le samedi soir au coucher du soleil. Genèse 1 : 5 ; Lévitique 23 : 32 ; Luc 4 : 31, 40.

9. LE MARIAGE

Nous croyons que Dieu institua le mariage dans le paradis, et qu'il le bénit et le sanctifia.

« Cette institution a ainsi pour fondateur le Créateur de l'univers ... c'est l'une des deux institutions qu'Adam emporta avec lui lorsque, après sa chute, il franchit les portes du Paradis. » – *Patriarches et prophètes*, p. 26.

Le mariage fut institué : a) pour que l'homme et la femme se complètent et s'aident mutuellement par amour. Genèse 2 : 18 ; b) pour multiplier la race humaine. Genèse 1 : 27, 28 ; 1 Corinthiens 7 : 1-9.

Amour et fidélité à vie devraient être la base de l'alliance de mariage entre un homme et une femme. Matthieu 19 : 4 ; Malachie 2 : 14 dernière partie. Dieu institua le mariage sur les principes de désintéressement, d'amour, d'estime, de respect, d'esprit de

sacrifice et de responsabilité. Ayant été créé en premier, c'est l'homme qui est le chef et le soutien naturel de la famille. La femme doit respecter la direction de son mari qui, lui, doit aimer sa femme comme Christ a aimé l'Eglise, pour laquelle il mourut. Ephésiens 5 : 23, 25.

Le véritable mariage est une union spirituelle, intellectuelle et corporelle ; c'est être unis dans la foi, le cœur et le corps. L'homme et la femme font alors une seule chair. Genèse 2 : 24 ; Matthieu 19 : 5, 6.

Nous croyons que les chrétiens doivent observer les principes de tempérance afin de ne pas sacrifier leurs forces physiques et spirituelles sur l'autel des passions basses et charnelles. Les conseils donnés dans la Parole de Dieu à ce sujet nous indiquent le chemin conduisant à une pureté totale afin de vivre une vie agréable à Dieu. 1 Thessaloniens 4 : 3-5.

Nous croyons que les membres d'Eglise ne doivent pas s'unir en mariage avec des membres d'autres professions de foi ou avec des incroyants. Selon les Saintes Ecritures, ce genre de mariage est un péché. Deutéronome 7 : 3, 4, 6 ; 2 Corinthiens 6 : 14, 15.

Nous croyons que le divorce n'est pas conforme à la volonté de Dieu. Matthieu 19 : 3-9 ; Marc 10 : 9-12 ; Romains 7 : 1-3 ; 1 Corinthiens 7 : 10, 11.

« Les Juifs permettaient à un homme de répudier sa femme pour les motifs les plus futiles, et à la femme de se remarier. Cette coutume entraînait à bien des misères et à bien des péchés. Dans le sermon sur la montagne, Jésus déclare nettement que les liens du mariage sont indissolubles, excepté en cas d'infidélité aux vœux du mariage. Il dit : 'Celui qui répudie sa femme sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.' Matthieu 19 : 9 ; Luc 16 : 18. » – *Une vie meilleure*, p. 80. *Heureux ceux qui*, p. 64. Lorsqu'un couple se sépare ou divorce, chaque partie doit demeurer seule jusqu'à la réconciliation. 1 Corinthiens 7 : 10, 11, 39.

Le vœu matrimonial « unit la destinée de deux individus que, seule, la mort devrait séparer. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 1, p. 665.

Nous croyons, en outre, que le mariage doit être contracté civilement et religieusement. (C'est-à-dire devant l'officier de l'état civil et devant l'Eglise).

Tous ceux qui ont l'intention de s'unir par les liens du mariage, devraient – après de sérieuses réflexions et prière – demander conseil à leurs parents croyants ou à des conseillers spirituels.

10. LA BRÈCHE À LA LOI DE DIEU

Nous croyons que la prophétie de Daniel 7 : 25 est accomplie : « Les temps et la loi » ont été changés. Nous voyons l'accomplissement de ces prophéties dans la suppression du second commandement, qui prohibe la vénération et l'adoration des images taillées, ainsi que dans l'institution injustifiée du premier jour de la semaine, le dimanche, comme jour de repos civil et religieux. Afin de conserver le nombre de dix, le dixième commandement fut partagé en deux.

11. LA LOI MOSAÏQUE CÉRÉMONIELLE

Nous croyons que par Moïse, Dieu donna au peuple d'Israël diverses instructions concernant le système sacrificiel et les cérémonies du service sacerdotal dans le temple ; elles symbolisent l'œuvre rédemptrice de Christ. Ces lois étaient une ombre des choses à venir, un symbole les annonçant. Leur validité a donc cessé au moment précis où Christ s'écria à la croix : « *C'en est fait.* » Hébreux 10 : 1 ; Colossiens 2 : 17.

« En mourant sur le calvaire, Jésus s'écria : 'Tout est accompli.' Le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas. ...

« Le voile du temple déchiré indiquait que les sacrifices et les ordonnances judaïques ne seraient plus agréés. Le sacrifice suprême avait été consommé et accepté. » – *Premiers écrits*, pp. 253, 259, 260.

-Les sabbats symboliques ou cérémoniels

Nous croyons que les sabbats cérémoniels dont Paul fait mention dans Colossiens 2 : 16, 17 ; Galates 4 : 10, étaient seulement l'ombre du sacrifice de Christ et de la rédemption. Ils ne doivent pas être confondus avec le Sabbat hebdomadaire, qui fut donné aux êtres humains comme jour de repos et qui est le jour du Seigneur institué à la création. Genèse 2 : 1-3 ; Exode 20 : 8-11 ; Lévitique 23 : 3 ; Esaïe 58 : 13, Marc 2 : 27, 28.

Les sabbats des ombres de la loi cérémonielle sont les suivants :

La fête des pains sans levain. La Pâque était immédiatement suivie de la fête des pains sans levain. Le quinzième et le vingt-et-unième jour du premier mois de l'année juive étaient célébrés comme des sabbats ; on s'abstenait de tout travail en ce jour. Lévitique 23 : 5-8.

La Pentecôte ou fête des semaines. Le cinquantième jour après le seizième jour du premier mois était aussi célébré comme un sabbat. Lévitique 23 : 15, 16, 21 ; Exode 34 : 22.

La fête des trompettes. Le premier jour du septième mois, le jour des trompettes, était un jour de préparation en vue du jour des expiations. Lévitique 23 : 24, 25.

Le jour des expiations. Le dixième jour du septième mois, connu comme étant le jour des expiations, était un grand sabbat, le plus important de tous les sabbats cérémoniels. C'était l'apogée de toute la série des sabbats cérémoniels. Lévitique 23 : 27, 28, 31, 32.

La fête des tabernacles. Le quinzième et le vingt-deuxième jour du septième mois étaient célébrés dans la joie en tant que sabbats de la fête des tabernacles. Lévitique 23 : 34-36, 39, 40.

Si Jésus, par sa mort avait annulé le Sabbat hebdomadaire et institué le dimanche à sa place, il y aurait dans la Bible un commandement explicite s'y référant. Or, ni Jésus, ni les apôtres, ne nous informent d'un tel changement. Les textes suivants nous

démontrent le contraire. Matthieu 5 : 17, 18 ; 24 : 20 ; Actes 13 : 13, 14, 42-44 ; 16 : 13 ; 17 : 2 ; 18 : 2-4, 11.

12. L'ÉTAT DE L'HOMME

Nous croyons qu'après la chute, l'homme a perdu sa position élevée dont il jouissait devant Dieu. Depuis, l'humanité entière est sous le péché et en subit les conséquences. L'homme naît avec des faiblesses et des tendances au mal ; il est sous la puissance de la mort.

« Sa nature morale a été tellement altérée par la transgression, qu'il lui est devenu impossible, par sa propre force, de résister à la puissance du mal. ...

« Par son apostasie, l'homme s'était séparé de Dieu ; la terre avait divorcé d'avec le ciel : à travers l'espace qui les séparait, les communications étaient devenues impossibles. » – *Vers Jésus*, pp. 25, 31.

« Lorsque l'homme transgressa la loi divine, sa nature devint mauvaise. » – *Le grand conflit*, p. 511.

« Perversi par le péché, l'homme était incapable par lui-même de se réconcilier avec celui qui n'est que bonté et pureté. » – *Patriarches et prophètes*, p. 42.

La situation de l'humanité était devenue désespérée. Romains 5 : 12 ; 3 : 10-12 ; 6 : 23 ; Psaume 51 : 7 ; Matthieu 15 : 18-20 ; Galates 5 : 19-21 ; Romains 7 : 18-20.

13. L'OFFRE DE LA GRÂCE DE DIEU

Nous croyons que Dieu a tant aimé le monde qu'il envoya son Fils unique en ce monde pour sauver l'humanité. Malgré la corruption et la rébellion régnant partout, un chemin avait été prévu pour le salut de l'homme. Ephésiens 1 : 4 ; 2 : 8 ; 1 Pierre 1 : 19, 20.

Jésus-Christ naquit homme et fut en toutes choses obéissant à son Père. Par sa vie et sa mort en tant que Substitut, les fondations de la réconciliation et du salut furent posées. Il ressuscita pour notre justification et monta au ciel dans le sanctuaire céleste où moyennant son sang versé et sa justice, il réconcilie le pécheur repentant avec Dieu. Par cet acte de salut et de rédemption, la justice et la bonté divine furent révélées : Notre péché était condamné en Christ, mais en même temps, une voie de pardon fut ouverte. Romains 3 : 24.

« Les dons et les bénédictions que nous octroie le Seigneur surpassent toute connaissance. Le trône de la grâce est lui-même le centre d'attraction le plus puissant de l'univers, car celui qui l'occupe nous autorise à l'appeler Père. ...

« Dès que l'enfant de Dieu s'est approché du propitiatoire, il est défendu par le grand Avocat. Dès qu'il a prononcé une parole de repentir et imploré le pardon du ciel, le Sauveur épouse sa cause, et en son propre nom, il présente ses supplications devant le Père.

« Lorsque le Christ intercède en notre faveur, Dieu met à notre disposition tous les trésors de sa grâce ; nous pouvons dès lors en jouir et les communiquer à ceux qui nous entourent. » – *Témoignages pour l’Eglise*, vol. 3, p. 31.

Nous croyons que c’est par grâce que nous devenons enfants de Dieu. Elle détermine notre rédemption, notre nouvelle naissance et approbation en tant que cohéritiers de Christ. Tite 2 : 11 ; Jean 1 : 16 ; 1 Pierre 1 : 13.

La grâce est une faveur imméritée. Dieu offrit son Fils en sacrifice à notre place, afin que par le moyen de son sang versé, et de sa justice, le pécheur repentant puisse subsister devant Dieu. 1 Jean 1 : 7.

14. CHRIST NOTRE JUSTICE

Nous croyons que sans la justice de Jésus-Christ aucun être mortel ne peut paraître devant le Dieu Saint. Le prophète Esaïe l’exprime en ces termes : « *Nous sommes tous comme des impurs, et toute notre justice est comme un vêtement souillé.* » Esaïe 64 : 5.

Afin d’éclaircir cet important concept pour nos vies de foi, nous citerons quelques témoignages :

« Etant mauvais, nous ne pouvons pas obéir parfaitement à une loi sainte : Nous ne possédons pas de justice personnelle qui nous permette de répondre aux exigences de la loi de Dieu. Mais Jésus-Christ nous a préparé une issue. Il a vécu sur la terre au milieu des mêmes épreuves et des mêmes tentations que nous. Il a vécu sans péché. Il est mort pour nous et, maintenant, il nous propose de prendre sur lui nos péchés et de nous donner sa justice. » – *Vers Jésus*, pp. 95, 96. Romains 5 : 1 ; 1 : 16, 17 ; 3 : 23, 24.

« *Qu’est-ce que la justification par la foi ? C’est l’œuvre de Dieu jetant la gloire de l’homme dans la poussière et accomplissant pour l’être humain ce que celui-ci est incapable de faire. Quand les hommes constatent leur propre néant, ils sont prêts à revêtir la justice du Christ.* » – *The Review & Herald*, 16 septembre 1902, cité par A.G. Daniells dans *Jésus-Christ, notre justice*, p. 74.

« De cette manière ceux-ci obtiennent la rémission des péchés commis auparavant, au temps de la patience de Dieu. Plus encore : le Christ communique aux hommes les attributs même de Dieu. Il façonne le caractère humain à la ressemblance du divin : un magnifique chef-d’œuvre de force et de beauté spirituelle. Ainsi la justice qu’exige la loi se trouve réalisée chez celui qui croit en Christ. » – *Jésus-Christ*, p. 408.

« Par son obéissance parfaite, il a rendu possible pour tous les hommes l’observation des commandements de Dieu. Quand nous nous soumettons au Christ, notre cœur est uni au sien, s’identifie au sien, nos pensées sont captives de sa volonté. Nous vivons de sa vie. Voilà ce que signifie être revêtu du vêtement de sa justice. Quand le Seigneur nous regarde, il ne voit pas un habit fait de feuilles de figuier, ni la nudité, ni la laideur du péché, mais sa propre robe de justice qui est l’obéissance parfaite à la loi de l’Eternel. » – *Les paraboles de Jésus*, p. 271.

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. ... Qui les condamnera ? Christ est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous ! » Romains 8 : 1, 34 ; Jérémie 33 : 15, 16.

« La justice par laquelle nous sommes *justifiés* nous est *imputée*. Celle qui nous *sanctifie* nous est *impartie*. La première nous donne *accès au ciel*, la deuxième nous *qualifie pour y demeurer*. » – *The Review & Herald*, 4 juin 1895, cité par A.G. Daniells dans *Jésus-Christ, notre justice*, p. 70.

15. LA REPENTANCE

Nous croyons que deux influences œuvrent ensemble pour amener l'homme à une prise de conscience de son état perdu : La Parole de Dieu et le Saint-Esprit. Psaumes 32 : 1-5 ; 51 : 5, 6 ; Jean 16 : 7, 8.

« La repentance comprend la douleur d'avoir commis le péché et le délaissement de celui-ci... En revanche, quand le cœur de l'homme cède à l'influence de l'Esprit de Dieu, la conscience se réveille, et le pécheur commence à entrevoir la profondeur et le caractère sacré de la loi de Dieu, loi qui est à la base de son gouvernement dans le ciel et sur la terre. » – *Vers Jésus*, pp. 36, 37.

« La repentance comprend la douleur d'avoir commis le péché et le délaissement de celui-ci. Impossible d'abandonner le péché avant d'en avoir vu la gravité ; point de vrai changement de vie jusqu'à ce que l'on se soit détourné du péché de tout son cœur. » – *Vers Jésus*, p. 36. Voir 2 Corinthiens 7 : 10.

Nous ne pouvons pas nous repentir sans que l'Esprit-Saint ne réveille notre conscience, de même que nous ne pouvons pas recevoir l'assurance du pardon de nos péchés sans Christ.

16. LA CONFESION DES PÉCHÉS

Nous croyons que tous ceux qui confessent leurs iniquités recevront le pardon et la justification, car Jésus plaide avec son sang pour toute âme qui se repent. 1 Jean 1 : 9 ; 2 : 1.

« Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde. » Proverbes 28 : 13.

« Le Seigneur ne demande pas de nous des choses pénibles en retour du pardon de nos péchés. Il n'est pas nécessaire d'entreprendre de longs et durs pèlerinages, ou de se soumettre à des mortifications pour gagner la sympathie du Dieu des cieux, ou expier nos transgressions : celui qui avoue et délaisse ses péchés obtient miséricorde....

« Une confession véritable est toujours précise et avoue des péchés déterminés. Certains péchés sont d'une nature délicate et ne peuvent être confessés qu'à Dieu seul ; d'autres doivent être confessés à ceux qui en ont été les victimes ; d'autres enfin sont des fautes publiques et exigent une confession publique. Mais toute confession doit être explicite, directe, et nommer les péchés mêmes dont on s'est rendu coupable. » – *Vers Jésus*, pp. 57, 59.

17. LA NOUVELLE NAISSANCE

Nous croyons que lorsqu'une personne a donné sa vie à Jésus-Christ et l'a accepté comme son Sauveur personnel, elle fait l'expérience de la nouvelle naissance. Jean 1 : 12, 13.

« Quand l'Esprit de Dieu prend possession d'un cœur, la vie est transformée. On met de côté les pensées de pécher, on renonce aux mauvaises actions ; l'amour, l'humilité et la paix succèdent à la colère, à l'envie, aux querelles. La joie remplace la tristesse, et le visage reflète la lumière céleste... La bénédiction est acquise quand une âme capitule devant Dieu. Alors une puissance invisible crée un être nouveau à l'image de Dieu. » – *Jésus-Christ*, p. 154.

« Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. » 2 Corinthiens 5 : 17.

« Le contraste entre ce qu'on a été et ce qu'on est sera marquant. ...

« L'amour est la base de tous les actes du cœur régénéré par la grâce divine. » – *Vers Jésus*, pp. 88, 91.

« Par la nouvelle naissance, le pécheur est mis en harmonie avec Dieu et avec sa loi. Dès que ce changement s'est produit, l'homme est passé de la mort à la vie, du péché à la sainteté, de la transgression et de la révolte à l'obéissance et à la fidélité. L'ancienne vie d'inimitié contre Dieu n'est plus. Il est entré dans une vie nouvelle de réconciliation, de foi et d'amour. » – *La tragédie des siècles*, p. 509.

« Le sentier de la régénération est le seul qui donne accès à la sainte cité. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, p. 348. Jean 3 : 3-8 ; 1 : 12, 13 ; 1 Pierre 1 : 23 ; Jacques 1 : 18 ; 2 Pierre 1 : 3, 4.

18. LE BAPTÊME BIBLIQUE

Nous croyons que le baptême est l'alliance d'une bonne conscience avec Dieu. La mission donnée par Jésus à son Eglise est : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Matthieu 28 : 18-20.

Christ institua le baptême en tant que symbole d'entrée dans le royaume spirituel. Ce rite représente l'ensevelissement et la résurrection de Jésus ainsi que l'ensevelissement du vieil homme et la résurrection à une vie nouvelle en Christ. Actes 2 : 37, 38 ; 8 : 36-39 ; Romains 6 : 2-5 ; Colossiens 2 : 12.

Le baptême est la confession publique de la volonté de suivre Jésus ; il s'effectue en immergeant le candidat dans l'eau. Le baptême de foi devrait être précédé d'une instruction exacte des vérités bibliques et d'un examen baptismal.

Pour cette raison le baptême d'enfants est considéré comme une institution humaine manquant de tout fondement biblique.

Ceux qui ne peuvent pas distinguer entre le bien et le mal ne peuvent être reçus au baptême.

Avant d'être baptisée ou acceptée par vote, chaque âme devrait avoir quitté l'église ou la dénomination où elle était membre.

Le baptême pourra être répété dans deux cas seulement :

- si le premier acte n'était pas conforme aux règles bibliques ou
- si la personne se trouvait en condition d'ignorance. Actes 19 : 2-6.

19. L'ÉGLISE DU SEIGNEUR

Nous croyons que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise. L'Eglise est une assemblée de croyants qui ont adopté Christ comme leur Maître et Sauveur, et qui conforment leur vie à ses commandements et enseignements. Ephésiens 5 : 23 ; 4 : 15 ; Colossiens 1 : 18.

A l'école de Christ, les membres de l'Eglise sont préparés pour l'éternité, s'enrichissant les uns les autres par des enseignements, par le partage d'expériences, de conseils et d'exhortations. 1 Timothée 3 : 15.

La norme immuable de la vie et des agissements de l'Eglise, c'est la Sainte Bible. Elle contient le témoignage de la justice et de l'amour divin : les dix commandements de Dieu, qui ont été parfaitement mis en pratique par Jésus-Christ. Grâce aux dix commandements, il fut possible, de tout temps, de discerner l'Eglise du reste aussi bien que l'apostasie. Apocalypse 12 : 17 ; 14 : 12.

« L'Eglise est le moyen que Dieu a choisi pour faire connaître le salut aux hommes. Etablie pour servir, elle a pour mission de proclamer l'Évangile. » – *Conquérants pacifiques*, p. 11.

Afin qu'ils soient une lumière dans le monde, dans sa prière sacerdotale, Jésus pria en faveur de l'unité de ses disciples. Jean 17 : 21 ; Ephésiens 4 : 16.

Nous croyons que tous les membres d'Eglise, par amour pour Dieu et pour son peuple, doivent observer l'ordre dans l'Eglise. Hébreux 13 : 7, 17 ; 1 Thessaloniens 5 : 12, 13. (Note : l'ordre et l'organisation de l'Eglise sont développés dans le *Manuel d'Eglise*.)

20. L'ABLUTION DES PIEDS

Nous croyons que l'ablution des pieds doit précéder la Sainte Cène. Cet acte prépare le cœur à servir le prochain avec humilité et amour, et ainsi, conduit à une communion plus intime. Jean 13 : 1-17.

« Ces paroles impliquent plus que la pureté du corps. Le Christ continue à parler de la purification plus importante qui est symbolisée par l'ablution des pieds. Celui qui sortait du bain était propre, mais les pieds chaussés de sandales ne tardaient pas à se recouvrir de poussière, ce qui nécessitait une ablution. Pierre et ses frères avaient été lavés à la grande source ouverte pour nettoyer du péché et de l'impureté. Le Christ les

reconnaissait comme les siens. Mais la tentation les avait entraînés au mal, de sorte qu'ils avaient, à nouveau, besoin de sa grâce purifiante. En se ceignant d'un linge pour laver la poussière de leurs pieds, Jésus voulait ôter de leurs cœurs tout sentiment de haine, d'envie et d'orgueil. Ceci importait beaucoup plus que le simple lavement des pieds poussiéreux. Etant donné leurs sentiments, pas un d'entre eux n'était préparé à communier avec le Christ. Ils ne seraient prêts à participer au souper pascal ou au service de commémoration que le Christ allait instituer que lorsque Jésus aurait fait naître en eux des sentiments d'humilité et d'amour. » – *Jésus-Christ*, p. 650.

21. LA SAINTE-CÈNE

Nous croyons que la Sainte-Cène est un acte commémoratif des souffrances et de la mort de Jésus.

Le pain est un symbole de son propre corps et le vin, non fermenté, de son sang versé. Matthieu 26 : 26-28 ; 1 Corinthiens 10 : 16, 17 ; 11 : 23-26.

« Pendant qu'il mangeait la Pâque avec ses disciples, Jésus institua le service qui devait remplacer cette fête et commémorer son grand sacrifice....

« Les pains sans levain en usage à cette occasion sont devant lui. Le vin non fermenté de la Pâque est sur la table. Le Christ se sert de ces emblèmes pour représenter son sacrifice immaculé. Rien de ce qui a subi la fermentation, symbole de péché et de mort, ne peut représenter l'Agneau sans défaut et sans tache. » – *Jésus-Christ*, pp. 656, 657.

Par ce partage du pain et du vin, on ne reçoit pas le pardon du péché ; la Sainte Cène est la commémoration des souffrances et de la mort de Jésus, servant à fortifier l'Eglise.

L'examen de soi, la repentance et la confession des péchés commis, ainsi qu'une affliction sincère à cause d'eux devraient précéder la Sainte-Cène.

« Le baptême et la Sainte-Cène sont les deux piliers qui soutiennent l'église, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur de l'édifice. Sur chacun d'eux, le Christ a gravé le nom du vrai Dieu. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 2, p. 453.

Ne peuvent participer à la Sainte-Cène que ceux qui ont fait alliance avec Dieu par le baptême, et qui sont ainsi devenus membres de l'Eglise.

« L'Eternel dit à Moïse et à Aaron : Voici une ordonnance au sujet de la Pâque : Aucun étranger n'en mangera. » Exode 12 : 43.

22. L'ESPRIT DE PROPHÉTIE

Nous croyons que par ses prophètes Christ a parlé à son Eglise dans l'Ancien et le Nouveau Testament. 2 Chroniques 20 : 20 ; 2 Pierre 1 : 19-21 ; Hébreux 1 : 1-3.

L'instruction apportée par le don de prophétie est d'origine céleste et représente la voix de Dieu à son peuple. Le Seigneur donna ce don à son Eglise afin qu'il soit respecté, obéi et puisse nous atteindre sous la direction du Saint-Esprit.

Selon Apocalypse 12 : 17 et 19 : 10, Dieu promet le don de prophétie à la dernière Eglise, celle qui garde les commandements de Dieu. En réponse à sa promesse, Dieu suscita ce don parmi son peuple. A partir de 1844, Dieu utilisa Ellen G. White comme sa messagère pour manifester sa volonté à son Eglise et au monde perdu. Par son œuvre orale et écrite, beaucoup de personnes ont trouvé le chemin de la paix avec Dieu.

Toutes les caractéristiques (la fidélité à la Parole de Dieu, la foi en Jésus comme Rédempteur, l'obéissance aux dix commandements, et le fruit du Saint-Esprit) indiquant qu'un prophète a été appelé par Dieu sont visibles dans la vie et l'œuvre de la messagère de Dieu. Elle explique elle-même sa position par rapport à la Bible : « C'est par sa Parole que Dieu nous communique les connaissances nécessaires au salut. Nous devons donc l'accepter comme une révélation infaillible de sa volonté. Elle est la norme du caractère, le révélateur de la doctrine et la pierre de touche de l'expérience. 'Toute Ecriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.' 2 Timothée 3 : 16, 17. » – *La tragédie des siècles*, p. 11.

Dans l'Eglise de Dieu, il y eut des temps où non seulement des hommes mais aussi des femmes furent appelées pour transmettre au peuple de Dieu des messages et avertissements vitaux. Voici quelques exemples tirés des Saintes-Ecritures : Myriam (Exode 15 : 20), Débora (Juges 4 : 4), Hulda (2 Rois 22 : 14–16), Anne (Luc 2 : 36), les filles de Philippe (Actes 21 : 9).

Ainsi, toute vraie Eglise estimera hautement ce don et recevra avec gratitude les enseignements du Seigneur pour les observer.

Lorsque l'Eglise perd ce don ou le méprise, elle affiche du mépris pour le chemin choisi par Dieu pour la guider et la bénir. Proverbes 29 : 18 ; 2 Chroniques 20 : 20.

23. UNE RÉFORME SANITAIRE

-La santé et l'alimentation

Nous croyons que Dieu créa l'homme parfait. Corps, âme et esprit appartiennent au Seigneur, qui veut que tout homme jouisse d'une bonne santé, physique, intellectuelle et spirituelle. Nous devons donc respecter les règles divines de santé, non seulement pour notre bien-être mais aussi afin de mieux servir l'humanité. Luc 9 : 2 ; 1 Thessaloniens 5 : 23, 24.

« La réforme sanitaire est une branche de l'œuvre particulière que Dieu accomplit en faveur de son peuple. ... Il m'a été montré que la réforme sanitaire constitue une partie du message du troisième ange, auquel elle est aussi étroitement rattachée que ne le sont la main et le bras au corps humain. » – *Conseils sur la nutrition et les aliments*, pp. 28, 36.

Lorsque dans le Paradis, le Créateur attribua leurs aliments aux êtres humains, il montra quelle est la nourriture la plus appropriée pour l'homme : le végétarisme. Les céréales, fruits et noix faisaient partie de la nourriture choisie par notre Créateur. Genèse 1 : 29. Les légumes furent ajoutés plus tard. Genèse 3 : 18. C'est pour cela que nous nous abstenons de toutes viandes (volailles, poissons etc. ...). De plus, nous évitons les

boissons alcoolisées ou contenant de la caféine (genre coca-cola), les condiments forts et les fromages fermentés, le café, le thé noir, le tabac et tout autre stupéfiant. Nous déconseillons le mélange de lait et de sucre. 1 Corinthiens 6 : 19, 20.

Dans ses témoignages, l'Esprit de prophétie nous a donné également beaucoup de lumière au sujet de la conservation de notre santé. Ainsi, il est notre premier devoir de veiller à la santé de notre corps, en respectant l'alimentation saine donnée au premier couple humain, et en utilisant la médecine naturelle. Si cependant, des influences extérieures malsaines, l'ancien mode de vie, le stress ou d'autres facteurs de la vie moderne ont causé un déclin de la santé nécessitant de l'aide médicale, nous devrions, autant que possible, solliciter les services d'un médecin croyant. C'est dans de telles situations que nous pouvons nous appuyer sur la promesse du Seigneur Dieu d'être notre médecin, capable d'aider et de guérir. Le recours aux médicaments devrait être réservé aux cas de grande nécessité, et là encore, avec précaution. Exode 15 : 26.

« L'air pur, le soleil, l'abstinence, l'eau, le repos, l'exercice, une alimentation judicieuse, la confiance en Dieu, voilà les vrais remèdes. Chacun devrait connaître les traitements naturels et la manière de les appliquer. » – *Le ministère de la guérison*, p. 102.

-L'habillement

En tant que croyants adventistes, nous proclamons également une réforme vestimentaire qui nous invite à rejeter toutes les formes d'habits ou de chaussures extravagantes ou malsaines, ou favorisant l'immoralité par leur atteinte aux lois de la pudeur.

« Je veux aussi que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie, ne se parent ni de tresses, ni d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux, mais qu'elles se parent de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de servir Dieu. » 1 Timothée 2 : 9, 10 ; 1 Pierre 3 : 3-5 ; Esaïe 3 : 16-24.

Toute parure extérieure servant à attirer l'attention sur la personne déshonore Dieu.

En ce qui concerne les cheveux la Bible dit : *« La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter de longs cheveux, mais que c'est une gloire pour la femme d'en porter, parce que la chevelure lui a été donnée comme voile ? »* 1 Corinthiens 11 : 14, 15.

Le chrétien en qui Jésus habite sera un bon exemple en toutes choses.

24. LES AUTORITÉS

Nous croyons que les autorités sont une institution divine et qu'elles sont les moyens dont Dieu peut se servir pour la protection du bien et la sanction du mal. Romains 13 : 3, 4.

Ainsi nous croyons que nous devons accomplir nos devoirs envers le gouvernement, tant qu'il ne nous oblige pas à transgresser les commandements de Dieu. Actes 4 : 19 ; 5 : 29.

Jésus dit : « *Rendez donc à César ce qui est à César.* » Matthieu 22 : 21. Nous payons donc nos impôts et contributions.

Nous croyons qu'il est nécessaire de prier pour les gouvernements, afin que la paix et l'ordre puissent demeurer parmi les hommes, que chacun puisse vivre sa foi et que la proclamation de l'Évangile de Christ ne soit pas gênée. 1 Timothée 2 : 1, 2.

Le sixième commandement : « *Tu ne tueras point* » (Exode 20 : 13), ainsi que les enseignements de Jésus-Christ nous interdisent en tant que disciples, de prendre part à toute activité politique et révolutionnaire, ainsi qu'à l'effusion de sang et à la guerre.

25. LE SERMENT

En accord avec la Parole de Dieu, nous croyons que les serments faux et inutiles sont en abomination à Dieu. Matthieu 5 : 34-37 ; Jacques 5 : 12.

D'ordinaire le langage du vrai chrétien est « oui, oui, non, non. » « Lorsqu'un chrétien est appelé à prêter serment, il est naturel qu'il en appelle à Dieu qui sait que ses déclarations sont véridiques. » – *Heureux ceux qui*, p. 66. Romains 1 : 9 ; Deutéronome 6 : 13.

26. LE SANCTUAIRE

Nous croyons que, du temps de l'Ancien Testament, le sanctuaire constituait le centre du culte : tout d'abord érigé en forme de tente démontable, il devint, plus tard, un temple. Le sanctuaire terrestre se divisait ainsi : le parvis, le lieu saint et le lieu très saint. C'est dans le parvis qu'étaient présentés les sacrifices. Hébreux 9 : 1-7. Par le moyen du sang, les péchés du peuple étaient ensuite transférés à l'intérieur qui était alors souillé. Les sacrifices offerts pour les péchés devaient attirer l'attention sur Jésus, « *l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.* » Jean 1 : 29. Les souverains sacrificateurs étaient les médiateurs entre Dieu et l'homme.

Une fois par an, au grand jour des expiations, le souverain sacrificateur entra dans le lieu très saint pour répandre le sang du sacrifice sur et devant l'arche pour satisfaire les revendications de la loi. Romains 6 : 23. En tant que médiateur, il se chargeait ensuite des péchés et les portait hors du sanctuaire pour les poser sur un bouc vivant qui était emmené au désert. Par ce service, le peuple était réconcilié et le sanctuaire purifié. Lévitique 16 : 15, 16, 20-22.

Le sanctuaire terrestre a son original au ciel où, à l'heure actuelle, Jésus-Christ exerce sa fonction de Souverain Sacrificateur. C'est uniquement par son œuvre médiatrice que le croyant obtient pardon, justification et sanctification. 1 Timothée 2 : 5, 6 ; Hébreux 8 : 1-5 ; 9 : 11, 12, 15 ; Apocalypse 11 : 19.

« Le sanctuaire céleste est le centre même de l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. Il intéresse tous les habitants de la terre. Il nous expose le plan de la rédemption, nous amène à la fin des temps et nous révèle l'issue triomphante du conflit entre la justice et le péché. ...

« L'intercession du Sauveur en faveur de l'homme dans le sanctuaire céleste est tout aussi importante dans le plan du salut que sa mort sur la croix. Depuis sa résurrection, Jésus achève dans le ciel l'œuvre commencée par lui sur la croix. Nous devons par la foi aller auprès de lui au-delà du voile où il 'est entré pour nous comme précurseur.' » – *La tragédie des siècles*, p. 531.

27. LES 2 300 JOURS

Nous croyons que les 2 300 soirs et matins de Daniel 8 : 14 représentent une période définie qui s'étend jusqu'à la fin des temps. D'après le principe prophétique selon lequel un jour correspond à une année (Nombres 14 : 34 ; Ezéchiel 4 : 6), nous pouvons conclure que les 2 300 jours se rapportent à autant d'années. Selon Daniel 9 : 24-27, cette période commença en l'an 457 av. J.C., lorsque le troisième décret du roi Artaxerxès pour la restauration de Jérusalem fut mis en vigueur. De ce temps prophétique - le plus long de la Bible - 70 semaines (c'est-à-dire 490 années) doivent en être retirées. Cette période, 'le temps des Juifs', se termina en l'an 34 apr. J.C. Les 1810 jours restant aboutissent à l'an 1844, '*le temps de la fin*' de Daniel 8 : 17. C'est l'année où Jésus acheva son service dans le lieu saint et le commença, en tant que Souverain Sacrificateur dans le lieu très saint.

« De même que dans le culte mosaïque l'année se terminait après un acte de propitiation, de même le ministère du Sauveur pour la rédemption des hommes est complété par une œuvre d'expiation ayant pour but d'éliminer les péchés du sanctuaire céleste. Cette œuvre commença à la fin des deux mille trois cents jours. A ce moment, selon la prophétie de Daniel, notre Souverain Sacrificateur entra dans le lieu très saint, où il s'acquitte de la dernière partie de sa mission sacrée : la purification du sanctuaire. ...

« Dans le rituel typique, ceux-là seuls qui s'étaient confessés, et dont les péchés avaient été transférés dans le sanctuaire par le sang des victimes, bénéficiaient des bienfaits du jour des expiations. De même, au grand jour de l'expiation définitive et de l'instruction du jugement, les seuls cas pris en considération sont ceux des croyants. » – *La tragédie des siècles*, p. 456, 522.

« Accompagné par une nuée d'anges célestes, notre auguste Souverain Sacrificateur entre dans le lieu très saint, et là, en présence de Dieu, il entreprend le dernier acte de son ministère en faveur de l'homme, à savoir l'œuvre du jugement investigatif, et une œuvre d'expiation pour tous ceux qui sont reconnus y avoir droit. » – *Le grand conflit*, p. 485.

Conformément à l'exemple du service dans le sanctuaire terrestre, Jésus entra à cette époque dans le lieu très saint du sanctuaire céleste afin d'y commencer le jugement investigatif. Daniel 7 : 9, 10, 13. Il est alors décidé qui de ceux qui dorment sous la terre seront dignes de prendre part à la résurrection pour la vie, et qui des vivants, seront transformés afin d'entrer dans la gloire éternelle. La clôture de ce service expiatoire marque la fin du temps de grâce.

28. PRÉDICATION DE L'ÉVANGILE

Nous croyons en l'appel évangélique de Jésus : « *Jésus, s'étant approché, leur parla ainsi : 'Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.'* » Matthieu 28 : 18-20.

Nous considérons la proclamation orale ou écrite de l'Évangile dans le monde entier comme un devoir et privilège auquel nous devons participer. Matthieu 11 : 29, 30 ; 24 : 14 ; Marc 16 : 15, 16 ; Actes 1 : 8 ; Apocalypse 14 : 6-12.

29. LES MOYENS POUR LA PROPAGATION DE L'ÉVANGILE

Nous croyons que le monde appartient à Dieu. « *A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent.* » Psaume 24 : 1. Il nous a établis comme ses économes. Chaque croyant a le privilège et le devoir de remettre la dîme de tous les revenus et recettes dont le Seigneur l'a comblé.

La dîme sert au maintien des messagers dans le service de l'œuvre de Dieu et la propagation de l'évangile. La dîme étant la propriété de Dieu, la retenir est considéré par Dieu comme fraude. Genèse 28 : 22 ; Néhémie 13 : 10-12 ; Malachie 3 : 6-12 ; Matthieu 23 : 23 ; Hébreux 7 : 4-9 ; 1 Corinthiens 9 : 13, 14.

« Le plan de Dieu en ce qui concerne la dîme est magnifique par sa simplicité et sa justice. Tous peuvent en bénéficier avec foi et courage, car elle est d'origine divine. En elle se mêlent la simplicité et l'utilité, et il n'est pas nécessaire d'avoir une grande intelligence pour comprendre son principe et s'y conformer. Tous peuvent sentir qu'il leur est possible d'avoir leur part dans la proclamation du salut. Chaque homme, chaque femme, jeune ou vieux, peut devenir l'économe du Seigneur, appelé à subvenir aux besoins de l'œuvre de Dieu. ... » – *Le ministère évangélique*, p. 317.

« Outre la dîme, le Seigneur réclame les prémices de tout notre revenu, afin de pouvoir abondamment à l'entretien de son œuvre. » – *Témoignages pour l'Église*, vol. 3, p. 39.

D'autres offrandes comme les offrandes missionnaires, les offrandes d'actions de grâce, les offrandes de l'école du Sabbat, les offrandes spéciales pour des buts précis, les offrandes pour les pauvres et les autres offrandes servent d'aides supplémentaires à l'œuvre évangélique.

Par ces dons, nous exprimons notre profonde gratitude pour les bénédictions que Dieu nous accorde. Fidélité et exactitude dans la dîme et les offrandes nous font croître dans l'amour, nous aident à vaincre l'égoïsme et l'avarice, et seront récompensées par les bénédictions du ciel. 2 Corinthiens 9 : 6, 7 ; Actes 20 : 35.

30. LE TRIPLE MESSAGE ANGÉLIQUE

Nous croyons que les messages d'Apocalypse 14 : 6-12 s'appliquent aux temps de la fin. Leur triple contexte est le dernier message d'avertissement et de salut prêché à un monde en péril, à toutes les nations, toutes les races et tous les peuples.

Le message du premier ange attire l'attention sur l'Évangile éternel et annonce la venue de l'heure du jugement. Il invite tous les hommes à craindre le Dieu Créateur, à lui donner gloire et à l'adorer. Apocalypse 14 : 6, 7.

Le second message angélique annonce la chute de Babylone : A travers les âges, de faux systèmes religieux opposés à l'enseignement des Écritures se sont formés et ont conduit le monde à une grande confusion (Babylone). Ceci a été particulièrement manifeste au milieu du dix-neuvième siècle, lorsque les églises rejetèrent le message biblique du prochain retour de Christ.

Le message du troisième ange avertit des conséquences de la soumission à de faux systèmes religieux et contient le message le plus solennel que Dieu ait jamais adressé aux êtres humains. La marque (dimanche) dans Apocalypse 14 : 9-12 est en opposition au quatrième commandement (Sabbat) de la Bible. Exode 20 : 8-11. L'attention de l'humanité est attirée sur la loi de Dieu et particulièrement sur le commandement du Sabbat (le sceau de Dieu).

Ce dernier message de grâce a pour but de montrer aux hommes l'autorité inhérente de tous les commandements de Dieu, et de préparer un peuple au second avènement de Jésus-Christ. Il montre aussi que l'heure du jugement a commencé et que Jésus-Christ seul rend possible l'acquiescement des péchés. Ces trois messages, symbolisés par les trois anges, appellent à une réforme qui doit conduire à la repentance et à la conversion. Les caractéristiques sont évidentes : « *C'est ici la persévérance des saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus.* » Apocalypse 14 : 12.

Tous ceux qui méprisent cet appel de grâce subiront les jugements de Dieu annoncés sous la forme des sept dernières plaies. Apocalypse 16.

La proclamation du triple message angélique a commencé avec la prédication de la doctrine adventiste et trouvera son achèvement avec le grand cri du troisième ange.

31. LE GRAND CRI ET L'ANGE D'APOCALYPSE 18

Nous croyons que le grand cri du troisième ange commença en 1888, lors de la Conférence de Minneapolis, par la proclamation du message « Christ notre justice ». Ce fut le début de l'illumination par l'ange d'Apocalypse 18 : 1-4.

« Le temps de l'épreuve suprême est imminent, car le grand cri du troisième message a déjà commencé à nous révéler la justice du Christ, le Rédempteur qui pardonne le péché. C'est le commencement de la lumière émanant de l'ange qui doit remplir la terre entière de sa gloire. » – *Messages choisis*, vol. 1, p. 425.

'*Christ notre Justice*', « est le message que Dieu ordonne de donner au monde. C'est le message du troisième ange, qui doit être proclamé d'une voix forte et accompagné du déversement abondant de son Esprit. » – *Témoignages pour les pasteurs*, p.39.

Pendant que le message du troisième ange s'accroît jusqu'à devenir un grand cri, un autre ange s'y joint.

« L'ange qui vient participer à la proclamation du troisième message doit 'éclairer toute la terre de sa gloire'. Cette parole annonce une œuvre universelle d'une puissance extraordinaire. ...

« Il se produira en ce temps-là un mouvement analogue à celui de la Pentecôte préfigurée par 'la pluie de la première saison', répandue lors de l'effusion du Saint-Esprit aux débuts de la proclamation de l'Évangile. Ce sera 'la pluie de l'arrière saison' qui viendra pour faire mûrir la moisson. » – *La tragédie des siècles*, p. 663.

Le rejet du message « Christ notre justice » par beaucoup d'adventistes eut de graves conséquences. Lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918), le mouvement traversa une grave crise. Le quatrième et le sixième commandement furent ouvertement transgressés ; mais quelques membres restèrent fidèles aux dix commandements, et sous la direction de l'Esprit du Seigneur, une œuvre de réforme se fit simultanément dans plusieurs pays.

C'est le reste dont parlent les textes d'Apocalypse 12 : 17 ; 14 : 12 et 3 : 14-22 ; il sera l'instrument de Dieu dans l'œuvre finale pour la proclamation au monde du dernier message d'avertissement.

« Le chapitre 18 d'Apocalypse indique le moment où, comme conséquence de la rejection (sic) du triple avertissement d'Apocalypse 14 : 6-12, l'Église sera tout à fait dans la condition prédite par le deuxième ange, et où les enfants de Dieu qui se trouveront encore dans Babylone seront appelés à en sortir. Ce message est le dernier qui sera adressé au monde ; et il produira son effet. » – *Le grand conflit*, p. 389.
« Mais Dieu a encore un peuple dans Babylone ; et avant que les jugements du ciel la frappent, ces fidèles doivent être appelés à en sortir, 'de peur que, participant à ses péchés, ils n'aient aussi part à ses plaies.' C'est pourquoi cet appel est symbolisé par un ange descendant du ciel éclairant la terre de sa gloire, et déclarant avec force les péchés de Babylone. On entend, en même temps que ce message, cet appel : 'Sortez de Babylone, mon peuple.' Ces déclarations jointes au message du troisième ange, constituent l'avertissement final qui doit être donné aux habitants de la terre. » – *Le grand conflit*, p. 616.

32. LE SCELLEMENT DES 144 000

Nous croyons que la Bible fait mention de deux classes de rachetés : la grande multitude, qui compte les rachetés depuis Adam et s'étend jusqu'à la fin du temps de grâce, et les 144 000, en nombre littéral.

L'œuvre du scellement des 144 000 a commencé avec la proclamation du message du troisième ange. De par leur obéissance aux dix commandements, les membres de ce groupe expriment leur fidélité. Ils se distinguent par l'observation du Sabbat, qui est le sceau de Dieu. Nous croyons que le scellement se poursuivra jusqu'à la fin du temps de grâce, rassemblant l'Israël spirituel, de tous les peuples, toutes les races et toutes les langues. Apocalypse 7 : 2-8 ; 14 : 1-5.

Le sceau de Dieu est un signe de rédemption. Tous ceux qui ont accepté Jésus comme leur propre Sauveur et lui sont soumis, verront leur caractère transformé. Ils reçoivent sa justice, et sous l'influence du Saint-Esprit ils seront toujours plus semblables à Jésus,

produisant des fruits d'obéissance. Un de ces fruits est l'observance du saint Sabbat, qui est reconnu comme le sceau ou signe d'affiliation entre Dieu et les croyants. Ezéchiel 20 : 12, 20.

Peu avant le retour de Christ, une résurrection spéciale unira tous ceux qui sont scellés et endormis à ceux qui sont scellés et vivants. Ensemble ils entendront la voix de Dieu proclamant l'alliance de paix avec son peuple. En tant que « prémices » de la rédemption, ils assisteront à la seconde venue de Christ, à la résurrection de la multitude des rachetés, et seront enlevés avec eux pour être reçus par Christ. Daniel 12 : 1, 2 ; Apocalypse 1 : 7.

« Le signe, ou le sceau de Dieu, se trouve dans l'observation du sabbat du septième jour, institué en souvenir de la création. ...

« La marque de la bête est au contraire l'observation du premier jour de la semaine. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, pp. 273, 274.

« Seul le quatrième précepte du Décalogue porte le sceau du grand Législateur, du créateur du ciel et de la terre. » – *Témoignages pour l'Eglise*, vol. 3, p. 17.

33. LA SECONDE VENUE DE CHRIST

Nous croyons que la seconde venue de Christ sera visible et audible pour toute l'humanité. Apocalypse 1 : 7 ; Matthieu 24 : 30 ; Marc 13 : 26, 27 ; Actes 1 : 9-11 ; 1 Thessaloniens 4 : 16, 17.

Depuis toujours, les enfants de Dieu ont fait de ce glorieux événement l'objet de leur plus ardent désir : Hénoc « *le septième depuis Adam* », le prêcha, Abraham « *attendait la cité qui a de solides fondements, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur* », les prophéties en témoignaient, et Jésus en donna l'assurance certaine. Il reviendra pour chercher l'Eglise fidèle, sa fiancée ; afin qu'elle soit avec lui. Matthieu 5 : 8 ; Jude 14, 15 ; Hébreux 11 : 8-10 ; Jean 14 : 1-3.

L'apparition de Jésus sera une cause de joie pour tous ceux qui l'ont attendu, et ils s'écriront : « *C'est l'Eternel, en qui nous avons confiance ; soyons dans l'allégresse, et réjouissons-nous de son salut !* » Esaïe 25 : 9.

Le retour de Jésus-Christ est l'apogée du plan de la rédemption. Ensemble, les fidèles ressuscités et les vivants seront élevés dans les nuages à sa rencontre, afin d'être avec lui éternellement.

Les signes des temps que Jésus mentionne dans Matthieu 24 et Luc 21 nous montrent que le retour de Christ est très proche. 2 Pierre 3 : 9-12 ; 1 Thessaloniens 5 : 2-7 ; 2 Timothée 3 : 1-5 ; Apocalypse 19 : 7, 8.

Le jour et l'heure de sa venue nous sont cachés. Matthieu 24 : 36. Nous devrions donc être prêts à tout moment. Matthieu 24 : 42-44.

34. L'ÉTAT DES MORTS

Nous croyons que le salaire du péché, c'est la mort. Les morts sont inconscients. Jésus compare la mort à un sommeil. Jean 11 : 11-14.

Pour tous les hommes, justes ou méchants, la mort est un état d'inconscience. Ecclésiaste 9 : 5, 6 ; Job 14 : 12.

Dieu seul est immortel. Et c'est lui qui, lors de la résurrection, donne la vie éternelle aux rachetés. 1 Timothée 6 : 15, 16 ; 1 Thessaloniens 4 : 13-17 ; 1 Corinthiens 15 : 51-55.

35. LA RÉSURRECTION

Nous croyons qu'à la seconde venue de Jésus, ceux qui sont morts en Christ ressusciteront, seront rendus immortels avec les vivants, et iront à la rencontre de Jésus. 1 Thessaloniens 4 : 13-18 ; Romains 6 : 5 ; 1 Corinthiens 15 : 51-53 ; Apocalypse 20 : 6.

Les impies ressusciteront mille ans plus tard afin de recevoir la sentence finale. Apocalypse 20 : 5 première partie.

36. LES MILLE ANS DE L'APOCALYPSE

Nous croyons que ces mille ans séparent la première résurrection de la deuxième.

« A la venue de Christ, les méchants sont effacés de dessus toute la terre, consumés par le souffle de sa bouche, et détruits par l'éclat de sa gloire. » – *Le grand conflit*, p. 671. 2 Thessaloniens 1 : 6-8 ; 2 : 8 ; Esaïe 24 : 12, 22.

Pendant cette période il n'y a aucune vie humaine sur notre terre et, suite à de grandes catastrophes naturelles, la terre est désolée. Jérémie 4 : 23, 24 ; 25 : 32, 33.

Pendant les mille ans, les saints vivent et gouvernent avec Christ au ciel et procèdent au jugement des anges déchus et des impies. « C'est notre terre qui sera pendant mille ans la demeure de Satan et de ses mauvais anges. » – *Le grand conflit*, p. 673. Apocalypse 20 : 1-3.

A la fin des mille ans, Christ descendra du ciel, accompagné de la multitude des saints. Ensuite les impies seront ressuscités d'entre les morts, et ils verront descendre du ciel la Sainte Cité. Satan et ses anges l'assiégeront alors avec les impies ressuscités. Mais Dieu fera tomber du feu du ciel afin de détruire pour toujours le péché et les pécheurs. C'est ainsi que la terre sera purifiée. Apocalypse 20 : 4, 5 première partie, 7-10 ; Malachie 4 : 1, 3.

37. LA PATRIE DES RACHETÉS

Nous croyons qu'après les mille ans le Seigneur renouvellera le ciel et la terre. La nouvelle terre sera la patrie des rachetés. La nouvelle Jérusalem sera la capitale de ce règne éternel où le Roi des rois établira son trône. Esaïe 45 : 18 ; 65 : 17 ; Apocalypse 21 : 1-3.

Grâce à la sagesse du plan de la rédemption fondé sur l'éternel amour divin, les rachetés, délivrés de toute menace de maladie, de souffrance et de mort, pourront se réjouir de l'éternelle présence de Dieu. Esaïe 65 : 25 ; 2 Pierre 3 : 13.

« Et j'entendis du trône une forte voix qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ! Il habitera avec eux, et ils seront son peuple, et Dieu lui-même sera avec eux. Il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus de deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu. Et celui qui était assis sur le trône dit : Voici, je fais toutes choses nouvelles. Et il dit : Ecris, car ces paroles sont certaines et véritables. » Apocalypse 21 : 3-5.

L'organisation de l'Eglise, tout comme les droits et obligations de ses membres sont développés dans le *Manuel d'Eglise*.